

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 30 novembre 2004-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Christian BROUET, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jack-Pierre PIGUET, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Marc LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 25 octobre 2004.

A la demande de M. MARIE, une minute de silence est observée en mémoire de Sébastien BRIAT.

M. WOJCIK estime que l'état d'esprit dans lequel se déroulent les réunions de bureau se détériore, et que s'il n'est plus possible de s'exprimer au sein du CLIS, il faudra le faire en dehors. Pour M. FERNBACH, que ce soit en bureau ou en plénière, chacun peut s'exprimer, et notamment les opposants, qui prennent parfois un temps de parole important, à tel point que les questions liées au laboratoire ne sont pratiquement plus abordées. Il reconnaît que certains travaillent plus sur le sujet, mais le débat ne doit pas devenir trop passionné.

M. le Préfet, en accord avec MM. FERNBACH, FLEURY et WOJCIK, propose que la durée des réunions soit limitée, en fonction de l'ordre du jour, quitte à reporter un point à la réunion suivante.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

2) Suivi de la mission de l'IEER.

M. JAQUET indique que le CLIS a recueilli les commentaires sur le rapport préliminaire de l'ANDRA, de l'IRSN, de MM. Antoine GODINOT et Jean FRANVILLE, qui ont été transmis à l'IEER. M. MESUREUR fait part également des observations de la DRIRE.

M. MARIE remarque que, dans ses commentaires, l'ANDRA ne se sent pas obligée de diffuser certains documents, contrairement à la mission qui lui est assignée par la loi, et qu'elle fait peu de cas de la RFS III 2 f. Il constate également que le délai donné pour réagir sur le rapport est très court. Il est rappelé que la date de remise des observations (15 novembre) a été fixée par l'IEER, et qu'il n'est pas demandé une analyse exhaustive du document.

Par ailleurs, la date de la réunion plénière au cours de laquelle l'IEER viendra présenter son rapport final a été fixée, en accord avec MM. BOUZON, CORNUT-GENTILLE et SIDO, au jeudi 13 janvier, à 14h30. Elle se déroulera à Saint-Dizier, salle « Le Palace ». Il y sera également procédé à l'élection du Vice-Président, M. FLEURY indiquant qu'il devrait être candidat, si son association le décide.

3) Ressource en eau à Lezéville.

M. MOUROT reprend les données obtenues dans les forages pétroliers de Lezéville, village situé sur la bordure ouest du fossé de Gondrecourt, qui montrent la présence d'une eau ferrugineuse peu salée dans la base des calcaires oxfordiens, avec un débit de 100 m³/jour. Il estime que l'eau qui a une signature météorique proviendrait au moins en partie de la surface et qu'elle pourrait atteindre les niveaux visés par le laboratoire (argilites dont l'épaisseur annoncée par l'ANDRA reste encore, selon lui, à démontrer). Compte-tenu de la présence d'un réseau de failles à proximité du laboratoire et du développement d'une zone endommagée (EDZ) autour des puits ou des galeries creusés, les risques de remontée des radionucléides vers la biosphère en raison de l'augmentation de la perméabilité des roches traversées sont importants.

M. BOUSSEL indique que les forages de Lezéville ont été demandés par le syndicat des eaux d'Echenay, qui n'a pas donné de suite, l'eau étant jugée non renouvelable. M. FERNBACH s'étonne que l'ANDRA, en creusant les deux puits qui ont un diamètre bien plus important que celui des forages, n'ait pas constaté d'arrivée d'eau significative dans les niveaux évoqués par M. MOUROT.

Suite à l'observation de M. MOUROT sur les débits d'eau dans les puits drainants, M. PIGUET précise que la mesure des débits montre bien une augmentation régulière en fonction de la profondeur (depuis 2 litres/minute, pour stabiliser à une dizaine de litres/minute après la traversée du dernier horizon poreux). Il rappelle également que l'EDZ est une zone microfissurée dont la perméabilité est effectivement supérieure à celle de la roche saine, mais que le rapport des perméabilités évoqué par M. MOUROT et utilisé dans la première analyse de sûreté est volontairement pessimiste, et constitue une hypothèse de travail et non le résultat d'une mesure. Cette EDZ fait actuellement l'objet d'études menées dans le laboratoire, les premières évaluations donnant une extension n'excédant pas 1 mètre dans le puits principal à 100 mètres de profondeur. Il rappelle enfin que l'épaisseur de la couche est définie en prenant en compte l'ensemble des propriétés (capacité de rétention, propriétés géomécaniques ...), et non uniquement la proportion d'argile de la roche.

En réponse à M. FLEURY, M. PIGUET confirme qu'il est important de connaître l'hydrologie du secteur, et que les forages complémentaires de 2003 (FSP) avaient justement pour objet de parfaire cette connaissance, y compris sur la vitesse de circulation (par exemple la vitesse de circulation de l'eau dans les calcaires oxfordiens situés au-dessus de la couche cible est d'environ 100 000 ans pour parcourir 1 km, dans les zones non faillées).

M. FLEURY demande s'il y a des éléments qui permettent de dire aujourd'hui que le stockage, s'il devait être réalisé, se ferait ailleurs que sur le site du laboratoire, et si oui, quelles précautions supplémentaires par rapport au laboratoire seront prises pour le creusement d'un éventuel centre de stockage.

M. PIGUET assure que l'emprise du laboratoire a été perturbée pour les besoins du laboratoire, que celui-ci n'est pas dimensionné pour accueillir des déchets, et qu'effectivement, un centre de stockage serait construit sur une zone différente, avec des méthodes différentes, en cherchant à optimiser le diamètre et de l'espacement des puits et des galeries, et des types des scellements et de soutènements choisis...

M. le Préfet souhaite que l'ANDRA transmette au CLIS les éléments de réponse sur ces différentes questions, afin d'avoir les informations les plus précises possibles.

M. MARIE revient sur la notion de zone de transposition, qui pour lui est apparue tardivement, et sur le fait que recreuser ailleurs qu'à Bure n'aurait pas les mêmes inconvénients en terme d'endommagement, avec les incertitudes suivantes : homogénéité de la couche, conséquence d'un séisme pour la circulation d'eau en sous-sol, modification de la pression du fait du creusement.

M. WOJCIK remarque qu'il a été dit que la couche, à 500 mètres de profondeur, était saturée. L'influence de l'EDZ, quelle que soit son ampleur,

sur la circulation lui paraît non négligeable. M. PIGUET estime qu'en effet, il faut envisager que l'EDZ puisse créer un circuit préférentiel pour l'eau. Pour y remédier, l'ANDRA a lancé par exemple des expérimentations au Mont Terri en testant la faisabilité et l'efficacité des clés d'ancrage, permettant d'interrompre l'EDZ. L'efficacité de cette méthode sera également testée dans le laboratoire de Bure.

Suite à l'observation de M. COUDRY, M. PIGUET indique que les Suisses comptent sur une auto-cicatrisation (fermeture des microfissures en présence d'eau) pour restaurer l'étanchéité de la couche, mais que l'ANDRA raisonne pour l'instant sans tenir compte de cette propriété. M. MOUROT fait observer que la rétraction des argilites due à la désaturation lors du creusement ne sera pas totalement compensée par la resaturation, et que dans ces conditions, l'auto-cicatrisation ne se produira pas.

A la demande de M. MARIE, le bureau accepte le principe d'auditionner prochainement M. Antoine GODINOT sur les questions relatives à l'EDZ.

4) Communication.

M. JAQUET présente les propositions de la commission « communication » : diffusion d'une plaquette comprenant une synthèse du rapport définitif de l'IEER, un bon de commande d'un exemplaire, et un questionnaire (attentes en terme d'information) ; parution trimestrielle d'un encart dans la presse départementale sur des thèmes déterminés (connaissances dans les domaines couverts par les recherches menées à Bure, questions soulevées par le CLIS, accompagnement du laboratoire...), avec demande de contribution des membres du CLIS ; organisation d'un colloque sur un thème étroitement lié aux recherches ; présence du CLIS lors de manifestation publique.

M. FERNBACH propose également une « lettre » du CLIS, à parution régulière, avec rédaction collégiale et libre expression (sinon, le message est nécessairement neutre). Suite à l'observation de Mme MALFAIT-BENNI (faisant part de l'étonnement du Président de l'ANCLI que le CLIS n'ait pas de lettre d'information), M. MARIE indique que les CLI n'ont pas ce problème de pluralité d'opinions, ce qui facilite la communication. M. LAVOCAT estime cependant que le CLIS doit donner des informations, mais ne doit pas prendre position.

M. le Préfet évoque l'idée du débat public local, abordée lors des Entretiens européens du 26 novembre avec les exemples d'autres pays (comme la Suède), de même que l'intérêt d'une approche européenne, et souligne l'importance de communiquer sur les enjeux.

MM. MARIE et WOJCIK rappellent la différence des contextes et le retard français en terme de démocratie participative et de culture du dialogue. MM. FERNBACH et FLEURY estiment pour leur part que l'Europe ne doit pas servir d'alibi pour les Etats, la question des déchets étant un problème

national, auquel on veut apporter une solution locale. M. le Préfet propose de faire venir un spécialiste du débat public, présentant les solutions mises en œuvre dans d'autres pays.

A la demande de M. WOJCIK, MM. FERNBACH et MARIE font part de leur impression sur les Entretiens européens. Le premier regrette l'absence du ministre délégué à l'industrie, note l'intérêt des interventions de MM. NAMY et LE DEAUT, mais estime qu'il n'y a pas eu de véritable débat, le mérite de ce type de réunion étant surtout de rassembler des personnes d'horizons divers, même si les préoccupations peuvent être très éloignées. Le second confirme que le débat n'a pas eu lieu (il aurait dû avoir lieu en 1994), et que la question des enjeux économiques n'a pas été évoquée (notamment sous l'angle des retombées négatives).

M. FERNBACH insiste sur la difficulté pour les membres du CLIS de faire partager autour d'eux l'information dont ils disposent, faute d'écoute. Pour M. WOJCIK, l'absence de culture nucléaire dans les deux départements est un élément de réponse. M. COUDRY ajoute que le laboratoire ne mobilise qu'un nombre restreint de scientifiques, et qu'il n'y a pas suffisamment de dynamique. M. PIGUET précise que le laboratoire accueille chaque année 5000 visiteurs, dont des scientifiques étrangers et des stagiaires. M. le Préfet demande qu'un bilan de ces visites soit présenté.

M. FLEURY revient sur la question des retombées du laboratoire, estimant que cette question n'a jamais été traitée, principalement dans ses aspects négatifs. Le Conseil Général de la Meuse sollicite des compensations financières supplémentaires. Les opposants notent qu'ils n'ont toujours pas été invités à venir discuter de ce sujet avec les élus malgré leur demande.

Pour la communication, M. FLEURY estime que le minimum serait que le grand public ait connaissance de ce qui se dit en bureau. M. WOJCIK propose qu'un thème soit choisi (réversibilité, type de stockage, EDZ...) et qu'il soit présenté de la manière suivante : exposé de l'ANDRA sur les recherches envisagées ou effectuées, et expression des membres du CLIS.

Le bureau décide d'opérer de la sorte à l'occasion de la remise du rapport final de l'IEER : une plaquette sera réalisée, comprenant une présentation du rapport, les commentaires de l'ANDRA, et les réactions des membres du CLIS, avec une relecture par un professionnel (pour une présentation compréhensible).

5) Questions diverses.

- Faute de temps, la présentation des premiers résultats des forages complémentaires de l'ANDRA (notamment déviés) sera faite lors du prochain bureau.

- Auditions de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) : MM. BATAILLE (député du Nord) et

BIRRAUX (député de Haute-Savoie), membres de l'OPECST, seront présents à Chaumont le 2 décembre et à Bar le Duc le 3 décembre. Sont prévues, pour la journée du 3, des rencontres avec le Préfet, des représentants de l'ANDRA, des délégations du Conseil Général et du Conseil Régional, les parlementaires, des représentants du GIP, et le bureau du CLIS.

Suite à l'intervention de M. FLEURY, regrettant qu'aucune délégation d'opposants ne soit reçue, M. le Préfet précise que l'audition du bureau du CLIS, compte-tenu de sa composition, répond à cette demande, et que cette journée est le prélude à une vaste procédure de consultation.

- Géothermie : suite à la parution, début novembre, d'un nouvel avis de mise en concurrence, trois organismes contactés (ERDYN Consultants et Cabinet R. Duploux, France, et GEOWATT, Suisse) ont confirmé qu'ils allaient retirer un dossier de consultation.

- Accès au puits : M. PIGUET rappelle la possibilité pour deux personnes de descendre dans le puits principal. MM. BOUSSEL et MOUROT s'y rendront le lundi 13 décembre (il est demandé que Mlle JOTTER puisse également descendre à une date ultérieure). M. PIGUET indique que l'ANDRA est soumise à de nombreuses sollicitations pour des visites au fond, notamment des journalistes. L'ANDRA va profiter d'une phase d'organisation particulière très courte (pendant l'installation des équipements dans la niche) pour s'efforcer d'y répondre au mieux, en tenant compte des contingences techniques qui demeurent contraignantes.

- Avancement du creusement des puits : dans le puits principal, la niche est terminée et la mise en place des expérimentations a commencé. Le puits auxiliaire, arrivé à 505 mètres, est donc terminé. En réponse à M. MARIE, M. PIGUET confirme que la technique RMP (Résonance Magnétique Protonique) n'est pas utilisée à Bure, ne présentant pas d'intérêt dans le cadre des recherches menées.

- COWAM : Mlle JOTTER, MM. FERNBACH et MOUROT ont participé à une réunion de leur groupe de travail à Dunkerque. La charte de partenariat sera soumise à approbation lors du prochain bureau.

- Etat de référence sanitaire : à la demande de M. MOUROT, un courrier sera adressé à la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie pour connaître l'avancement des réflexions sur cette question.

- M. BOUSSEL indique qu'il a pu découvrir, lors du Salon des Maires de France, une maquette d'un centre de stockage présentée par l'ANDRA.

- Passage du Tour de France : des articles parus dans la presse quotidienne donnent à penser que le tracé du Tour évitera la Meuse. M. le Préfet précise que le parcours n'est toujours pas arrêté, qu'il a pour sa part indiqué aux organisateurs que le tracé prévoyait un passage devant le laboratoire de Bure, et qu'il pouvait y avoir des risques de troubles à l'ordre public. En tout état de cause, l'étape passera bien en Meuse en venant de Joinville. M.

MARIE estime que cela reflète les retombées négatives de l'implantation du laboratoire.

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le lundi 24 janvier 2005, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).